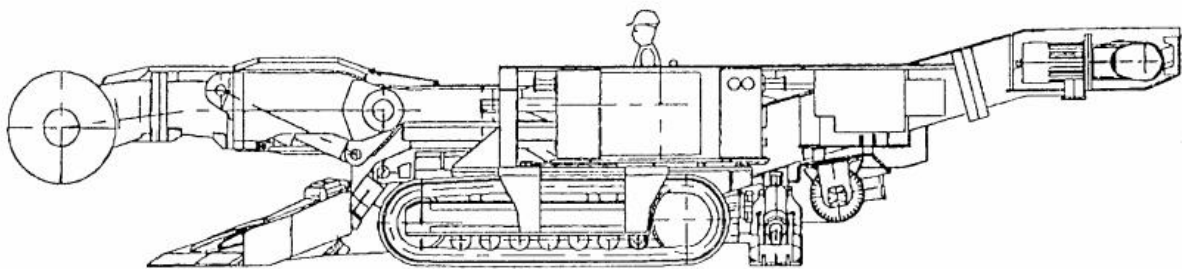


## NF EN 12110 et 12111 : Les tunneliers sortent de l'ombre

Dans la série des normes de sécurité relatives aux tunneliers (et leurs trains suiveurs), permettant de répondre à Directive « Machines » 98/37/CE, deux nouvelles normes viennent de voir le jour en mai 2003 : il s'agit des NF EN 12110 "Tunneliers – Sas de transfert – Prescriptions de sécurité" et 12111 "Machine pour la construction de tunnels – Machines à attaque ponctuelle, mineurs continus, brise-roches – Règles de sécurité". Elles complètent ainsi la NF EN 815 "Sécurité des tunneliers sans bouclier et des machines foreuses pour puits sans tige de traction", la série n'attendant maintenant plus que la publication de la NF EN 12336 "Tunneliers - Boucliers, machines de fonçage, matériel de mise en place de revêtement – Prescriptions de sécurité", actuellement à l'étude.



Les tunneliers sont destinés à creuser suivant leur taille des tunnels, comme leur nom l'indique, mais encore des canalisations ou des tranchées. Plusieurs technologies existent pour ces machines :

- les tunneliers munis de bouclier (machines à bouclier), comportant une protection (bouclier) et généralement une tête de coupe. Ceux-ci sont couverts par le prEN 12336 ;
- les tunneliers sans bouclier, qui sont de deux types : avec des outils de coupe (fraises) tout le long de la tête de la machine, traités par l'EN 815, ou avec des outils ponctuels, soit rotatifs soit à impact, traités par l'EN 12111

La norme NF EN 12110 apporte des éléments de sécurité aux équipements supplémentaires utilisés pour le travail sous air comprimé que constituent les sas de personnel ou les sas de transfert. Celle-ci décrit en particulier tout le problème lié à la respiration d'oxygène, en s'appuyant sur trois considérations essentielles que sont l'intégrité de l'alimentation en gaz des appareils respiratoires, la prévention des fuites de gaz et la prévention de l'inflammation du gaz respiratoire.

De son côté, la NF EN 12111 développe tout spécialement la sécurité au niveau des systèmes et appareils de commande, du contrôle de la poussière et des gaz, donne des prescriptions relatives à l'équipement électrique, ainsi que sur la protection contre les incendies.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à M. C. TISSIER (c.tissier@unm.asso.fr)